

**Instructions à l'intention des conseils scolaires et des administrations scolaires
concernant la déclaration des soldes inter-entités dans le périmètre comptable du
gouvernement (PCG) au 31 mars 2005**

- Rapport au 31 mars 2005 -

Ces instructions ont été préparées dans le but d'orienter les conseils scolaires et les administrations scolaires relativement aux exigences de déclaration du rapport du 31 mars 2005.

Dans les documents liés à ce rapport, les termes « inter-entités » et « interorganismes » ont le même sens et sont interchangeables.

Déclaration de la direction

******Il convient de remarquer que les conseils scolaires et les administrations scolaires doivent présenter le rapport de mars 2005 et la déclaration signée de la direction qui s'y rapporte même si aucun solde n'est déclaré au 31 mars 2005. Le conseil ou l'administration scolaire qui présentera un rapport de solde nul (accompagné d'une déclaration signée de la direction) indiquera ainsi au ministère n'avoir aucun solde inter-entités (d'actif ou de passif) impayé égal ou supérieur à 500 000 \$ au 31 mars 2005.

Échéance et soumission du rapport de mars 2005

La date limite pour la soumission du rapport de mars 2005 est le 17 octobre 2005. Les conseils scolaires de district et les administrations scolaires transmettront leur déclaration de mars 2005 par le biais de l'application SIFE. Les directives relatives à la création et à la transmission des dossiers à l'aide du SIFE pour le rapport de mars 2005 ainsi que les instructions détaillées sur les exigences de déclaration sont décrites dans le présent document.

Les conseils scolaires doivent faire parvenir deux exemplaires signés de la déclaration de la direction d'ici le 17 octobre 2005 à l'adresse suivante :

Anthony Yeung
Analyste principal des politiques, Projet du périmètre comptable
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers
21^e étage, édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2

Les conseils ne sont pas tenus d'envoyer une version imprimée du rapport de mars 2005.

Si vous avez des questions sur le rapport de mars 2005, veuillez communiquer avec Anthony Yeung en composant le (416) 325-8527 ou en écrivant à l'adresse électronique suivante : anthony.yeung@edu.gov.on.ca.

Organismes au sein du périmètre comptable du gouvernement (PCG)

Une liste de toutes les entités qui font partie du PCG est incluse à l'annexe A des instructions. Ces entités se divisent en les groupes suivants :

- ❖ les ministères de la province;
- ❖ les organismes gouvernementaux – agences, conseils et commissions;
- ❖ les conseils scolaires de district et les administrations scolaires;
- ❖ les collèges (à l'exclusion des universités);
- ❖ les hôpitaux.

Les conseils scolaires ne doivent se soucier que des entités citées à l'annexe A. Ils ne sont pas tenus de déclarer les soldes avec les entités (réputées d'être liées au gouvernement ou aux conseils scolaires) qui ne sont pas identifiées à l'annexe A.

Opérations et soldes avec des entités qui ne font pas partie du PCG

Il convient de noter que les conseils scolaires n'ont pas à fournir d'information relative aux soldes des comptes d'actif ou de passif au 31 mars 2005 si ces soldes sont liés à des opérations effectuées avec des entités ne faisant pas partie du PCG.

Déclaration des soldes égaux ou supérieurs à 500 000 \$

Les conseils scolaires doivent déclarer un solde de compte inter-entités seulement si celui-ci est égal ou supérieur à 500 000 \$. Un solde de compte est défini comme la somme de toutes les opérations avec une entité du PCG. Des directives détaillées sur le seuil de signification (également appelé « seuil d'importance relative ») figurent à l'annexe B.

Opérations et soldes avec le Ministère des Finances

Les soldes et opérations inter-entités découlant du pouvoir d'imposition de la province n'ont pas besoin d'être éliminés au moment de la consolidation. Par conséquent, ces comptes n'ont pas à être déclarés par les organismes. Ces soldes et opérations sont notamment :

- ❖ les cotisations et éléments de passifs liés à l'impôt-santé des employeurs;
- ❖ les cotisations et éléments de passif liés à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail;
- ❖ la taxe de vente au détail et les éléments de passif connexes.

Méthode comptable applicable au rapport de mars 2005

Les conseils scolaires devraient préparer le rapport de mars 2005 conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux administrations locales qui ont été établis par le CCSP de l'ICCA, *sauf* dans les domaines où des directives particulières sont données dans les présentes instructions – par exemple, on demande aux conseils de ne pas consigner les rajustements relatifs aux comptes de recettes différées au 31 mars 2005 (voir les instructions connexes au tableau 4).

Les conseils scolaires devraient examiner les exigences et les lignes directrices en matière de déclaration qui figurent dans les présentes instructions avant de saisir les données qui serviront au rapport de mars 2005.

Contenu du dossier pour la déclaration des soldes inter-entités dans le PCG au 31 mars 2005

Les documents suivants font partie du dossier de déclaration des soldes inter-entités dans le PCG au 31 mars 2005.

- Page couverture
- Déclaration de la direction
- Liste des entités du périmètre comptable du gouvernement (PCG)
- Tableau 1 Sommaire des soldes inter-entités du PCG au 31 mars 2005
- Tableau 2A Comptes débiteurs inter-entités du PCG au 31 mars 2005
- Tableau 2B Autres éléments d'actif inter-entités du PCG au 31 mars 2005
- Tableau 3A Comptes créditeurs inter-entités du PCG au 31 mars 2005
- Tableau 3B Autres éléments de passif inter-entités du PCG au 31 mars 2005
- Tableau 4 Recettes différées inter-entités du PCG au 31 mars 2005

Page couverture

Saisissez tous les renseignements demandés sur la page couverture.

Déclaration de la direction

Saisissez toutes les données requises et faites parvenir deux exemplaires signés au ministère.

Remarque : Une soumission SIFE et les exemplaires attestés de la déclaration de la direction sont requis même si le conseil scolaire ou l'administration scolaire n'a pas de solde impayé d'autres organismes au sein de la PCG.

Tableau - Liste des entités du périmètre comptable du gouvernement (PCG)

Ce tableau permet aux conseils scolaires de mieux connaître les diverses entités relevant du périmètre comptable du gouvernement (PCG) et d'établir celles avec lesquelles le conseil scolaire a un solde au 31 mars 2005. Un solde peut être un élément d'actif ou de passif (p. ex., comptes débiteurs, comptes créditeurs ou recettes différées).

Instructions :

- (1) Passez en revue la liste des entités du périmètre comptable du gouvernement à l'annexe A et, le cas échéant, indiquez l'entité avec laquelle le conseil scolaire a un ou plusieurs soldes (actif ou passif) au 31 mars 2005 en sélectionnant « Oui » dans la colonne « Solde avec l'entité ». Le solde peut être inférieur ou supérieur à 500 000 \$.

Remarque : Des listes déroulantes de toutes les entités du PCG liées à chaque secteur ont été préétablies dans les formulaires afin de rendre le rapport de mars 2005 plus convivial.

- (2) Si le solde d'un compte avec une entité est égal ou supérieur à 500 000 \$, sélectionnez « Oui » dans la colonne « Solde >/ 500 000 \$ ». ***Le conseil scolaire qui inscrit « Oui » dans la colonne « Solde >/ 500 000 \$ » doit fournir les détails du solde dans l'un des tableaux suivants : 2A, 2B, 3A, 3B ou 4.***

Exemple A : Si le conseil A a un solde de recettes différées avec le ministre de l'Éducation de 800 000 \$, il doit inscrire « Oui » dans la colonne « Solde avec l'entité » et « Oui » dans la colonne « Solde >/ 500 000 \$ ». Le conseil A indiquera ensuite ce solde de recettes différées de 800 000 \$ au tableau 4.

Exemple B : Si le conseil B a un solde de compte débiteur dû par le Collège Seneca de 300 000 \$, il doit inscrire « Oui » dans la colonne « Solde avec l'entité » et « Non » dans la colonne « Solde >/ 500 000 \$ ». Aucune donnée n'est à indiquer dans le tableau 2A.

Tableau 1 : Sommaire des soldes inter-entités du PCG au 31 mars 2005

Aucune donnée à saisir dans ce tableau; les données proviennent des tableaux 2A, 2B, 3A, 3B et 4.

Tableau 2A : Comptes débiteurs inter-entités du PCG au 31 mars 2005

- 1) Indiquez l'entité, donnez une brève description et inscrivez le montant lorsque le solde des comptes débiteurs dus par l'entité est égal ou supérieur à 500 000 \$. Le « solde » est la somme de toutes les factures établies non réglées (qu'elles soient reportées ou pas) au 31 mars 2005. Ces renseignements peuvent aussi être obtenus à partir du grand livre auxiliaire ou de la liste des C/D si toutes les factures sont établies et reportées au 31 mars 2005.
- 2) Chaque ministère du gouvernement de l'Ontario constitue une entité distincte du PCG. Le seuil de signification de 500 000 \$ s'applique à chacun des ministères plutôt qu'au gouvernement de l'Ontario dans son ensemble.
- 3) En ce qui concerne le Ministère de l'Éducation, les comptes débiteurs liés aux subventions générales (SG) devraient être de zéro, car les subventions allant jusqu'au 31 mars 2005 sont versées en mars à la plupart des conseils scolaires.

Note A : Dans certaines circonstances spéciales, un conseil peut déclarer des C/D liés aux SG, p. ex., lorsque les examens des états financiers (EF) de 2003-2004 du ministère sont achevés vers la fin mars 2005, mais que le montant est versé au conseil en avril 2005.

Note B : En ce qui concerne toute annonce de subvention (SG ou APE -- Autres programmes d'éducation) faite par le gouvernement vers la fin de mars 2005, les conseils scolaires ne sont pas tenus de déclarer cette information dans le rapport de mars 2005, car le ministère effectuera les rajustements connexes à l'interne à la réception des rapports de mars 2005 de chaque conseil.

- 4) En ce qui concerne le Ministère de l'Éducation, la catégorie « Ministère de l'Éducation - Autres » englobe les subventions autres que les SG que le conseil a droit de recevoir jusqu'au 31 mars 2005 et toute autre somme qui n'est pas liée à des subventions, mais qu'il a droit de recevoir jusqu'à la même date. Les subventions APE sont classées dans la catégorie « Autres ». Veuillez donner le nom des programmes et une description de la subvention pour les comptes débiteurs « Autres ».

Tableau 2B : Autres éléments d'actif inter-entités du PCG au 31 mars 2005

- 1) Indiquez l'entité, donnez une brève description et inscrivez le montant lorsque le solde du compte d'un élément d'actif avec l'entité est égal ou supérieur à 500 000 \$. Le tableau 2B se divise en deux pages et comprend six grandes catégories d'« Autres éléments d'actif ».
- 2) Chaque ministère du gouvernement de l'Ontario constitue une entité distincte du PCG. Le seuil de signification de 500 000 \$ s'applique à chacun des ministères plutôt qu'au gouvernement de l'Ontario dans son ensemble.

Tableau 3A : Comptes créditeurs inter-entités du PCG au 31 mars 2005

- 1) Indiquez l'entité, donnez une brève description et inscrivez le montant lorsque le solde des comptes créditeurs dus à l'entité est égal ou supérieur à 500 000 \$. Le « solde » est la somme de toutes les factures de fournisseurs non réglées (qu'elles soient reportées ou pas) au 31 mars 2005. Ces renseignements peuvent aussi être obtenus à partir du grand livre auxiliaire ou de la liste des C/C si toutes les factures en date du 31 mars 2005 ou d'une date antérieure ont été reportées.
- 2) Chaque ministère du gouvernement de l'Ontario constitue une entité distincte du PCG. Le seuil de signification de 500 000 \$ s'applique à chacun des ministères plutôt qu'au gouvernement de l'Ontario dans son ensemble.

Tableau 3B : Autres éléments de passif inter-entités du PCG au 31 mars 2005

- 1) Indiquez l'entité, donnez une brève description et inscrivez le montant lorsque le solde du compte d'un élément de passif est égal ou supérieur à 500 000 \$.
- 2) Chaque ministère du gouvernement de l'Ontario constitue une entité distincte du PCG. Le seuil de signification de 500 000 \$ s'applique à chacun des ministères plutôt qu'au gouvernement de l'Ontario dans son ensemble.

Tableau 4 : Recettes différées inter-entités du PCG au 31 mars 2005

- 1) Indiquez l'entité, donnez une brève description et inscrivez le montant lorsque le solde des comptes de recettes différées au 31 mars 2005 est égal ou supérieur à 500 000 \$.
- 2) **IMPORTANT** : Pour le rapport sur les soldes inter-entités au 31 mars 2005, les conseils scolaires ne sont **pas** tenus de consigner les opérations ou redressements liés à leurs comptes de recettes différées (réserves grevées d'affectations externes) au 31 mars 2005. Cela est motivé par le fait que la province rend compte des recettes différées comme des paiements de transfert de l'exercice en cours avant les redressements de consolidation. Les colonnes « Transferts vers... », « Gains sur... » et « Transferts à... » ne sont incluses ici que si le conseil a déjà effectué des redressements pour ses comptes de recettes différées au 31 mars 2005. Consultez l'instruction n° 3 pour en savoir plus à ce sujet.
- 3) Si le conseil scolaire a déjà inscrit des opérations dans ses comptes de recettes différées au 31 mars 2005, indiquez le montant des transferts à destination et en provenance des comptes de recettes différées et les intérêts gagnés s'y rattachant, car ces renseignements serviront au ministère pour son analyse du rapprochement de consolidation.
- 4) Les recettes différées liées aux subventions du ministère autres que les SG (par exemple, les recettes différées relatives aux APE) doivent être inscrites dans la ligne « Ministère de l'Éducation – Autres ».

**ANNEXE A -- LISTE DES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU
GOUVERNEMENT (PCG)**

Attention : Les conseils scolaires ne sont pas tenus de déclarer les soldes avec les entités (réputées être rattachées au gouvernement ou autres) dont le nom ne figure pas dans la liste suivante d'entités du PCG.

	Nom de l'entité du PCG
	<i>(L'identificateur numérique de chaque entité a été attribué uniquement pour les besoins de la consolidation provinciale.)</i>
0001-0099	Tranche de numéros attribués aux <u>ministères</u>
0001	Agriculture et Alimentation
0002	Bureau de l'Assemblée
0003	Procureur général
0004	Bureau du Conseil des ministres
0005	Bureau du directeur général des élections
0006	Affaires civiques et Immigration
0007	Services sociaux et communautaires
0008	Services aux consommateurs et aux entreprises
0009	Développement économique et Commerce
0010	Éducation
0011	Environnement
0012	Finances
0013	Affaires francophones
0014	Santé et Soins de longue durée
0015	Affaires intergouvernementales
0016	Travail
0017	Bureau du lieutenant-gouverneur
0018	Secrétariat du Conseil de gestion (ministère des Services gouvernementaux)
0019	Affaires municipales et Logement
0020	Affaires autochtones
0021	Richesses naturelles
0022	Développement du Nord et des Mines
0023	Ombudsman Ontario
0024	Cabinet du Premier ministre
0025	Bureau du vérificateur général
0026	Sécurité communautaire et Services correctionnels
0027	Transports

	Nom de l'entité du PCG
0028	Culture
0029	Énergie
0030	Formation et Collèges et Universités
0037	Services à l'enfance et à la jeunesse
0038	Tourisme et Loisirs
0040	Renouvellement de l'infrastructure publique
0041	Secrétariat du renouveau démocratique
0044	Trésor
0200-0499	<i>Tranche de numéros attribués aux <u>autres organismes gouvernementaux</u></i>
0201	Action Cancer Ontario
0202	Agence des systèmes intelligents pour la santé
0203	Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
0204	Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
0205	Aide juridique Ontario
0206	Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
0207	Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
0208	Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
0209	Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
0210	Office ontarien de financement
0211	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
0212	Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
0213	Société de logement de l'Ontario
0214	Société immobilière de l'Ontario
0215	Centre Centennial des sciences et de la technologie
0216	Fondation Trillium de l'Ontario
0217	Musée royal de l'Ontario
0218	Agricorp
0219	Société indépendante de gestion du marché de l'électricité
0220	Commission de l'énergie de l'Ontario
0221	Régie des transports en commun de la région de Toronto
0222	Réseau GO
0223	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
0301	Commission des parcs du Niagara
0302	Commission de transport Ontario Northland
0303	Hydro One Inc.
0304	Ontario Power Generation Inc.
0305	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
0306	Régie des alcools de l'Ontario
0307	Agence de foresterie du parc Algonquin
0308	Agence ontarienne des eaux

	Nom de l'entité du PCG
0309	Centre des sciences de l'Ontario
0310	Office de l'électricité de l'Ontario
0311	Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
0100-0199	<i>Tranche de numéros attribués au secteur des <u>collèges</u></i>
0101	Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie
0102	Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie
0103	Collège Candore
0104	Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie
0105	Collège Boréal
0106	Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie
0107	Collège Confederation
0108	Durham College
0109	Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie
0110	Fleming College
0111	Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie
0112	Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie
0113	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
0114	La Cité collégiale
0115	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
0116	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
0117	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
0118	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
0119	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
0120	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
0121	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
0122	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
0123	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie
0124	Collège St. Lawrence d'arts appliqués et de technologie
0500-0999	<i>Tranche de numéros attribués au secteur des <u>hôpitaux</u></i>
0592	Lennox and Addington County General Hospital
0593	Four Counties Health Services
0596	Stevenson Memorial Hospital
0597	Almonte General Hospital
0599	Arnprior and District Memorial Hospital
0600	Atikokan General Hospital
0606	Royal Victoria Hospital of Barrie Inc.

	Nom de l'entité du PCG
0611	Blind River District Health Centre
0613	West Park Healthcare Centre
0614	South Muskoka Memorial Hospital
0617	Brantford General Hospital
0619	Brockville General Hospital
0620	Brockville Providence CCC
0624	Campbellford Memorial Hospital
0626	Carleton Place and District Memorial Hospital
0627	Services de santé de Chapleau Health Services
0628	Public General Hospital Campus, Chatham-Kent Health Alliance
0629	St. Joseph's Hospital Campus, Chatham-Kent Health Alliance
0632	Hôpital général de North York
0633	Clinton Public Hospital
0638	Hôpital Lady Minto
0640	Collingwood General and Marine Hospital
0644	Centre de santé des religieuses hospitalières de St-Joseph de Cornwall - Hôtel Dieu
0646	Deep River and District Hospital Corporation
0647	Dryden Regional Health Centre
0648	Haldimand War Memorial Hospital
0650	Hôpital général St. Joseph's
0651	Services de santé Royal Ottawa
0653	Englehart and District Hospital
0654	Hôpital général d'Esplanola
0655	South Huron Hospital Association
0656	Groves Memorial Community Hospital
0661	Cambridge Memorial Hospital
0662	Hôpital du district de Geraldton
0663	Alexandra Marine & General Hospital
0664	West Lincoln Memorial Hospital
0665	Guelph General Hospital
0666	Centre de santé de St-Joseph
0674	Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton
0675	Hôpital St. Peter's
0676	Hanover & District Hospital
0679	Centre de santé mentale du Nord-Est
0681	Hôpital Notre-Dame Hospital
0682	Hôpital communautaire de Hornepayne
0684	Alexandra Hospital
0685	Hôpital général Anson
0686	Lady Dunn Health Centre
0687	Hôpital Sensenbrenner
0692	Centre de santé des religieuses hospitalières de St-Joseph de Kingston - Hôtel

	Nom de l'entité du PCG
	Dieu
0693	Kingston General Hospital
0695	Kingston Providence CCC
0696	Hôpital de Kirkland et du district
0699	St. Mary's General Hospital
0701	York Central Hospital
0704	Hôpital Memorial du district de Leamington
0707	Ross Memorial Hospital
0709	Listowel Memorial Hospital
0714	St. Joseph's Health Care, London
0718	Joseph Brant Memorial Hospital
0719	Hôpital général de Manitouwadge
0721	Hôpital général Wilson Memorial
0723	Hôpital Bingham Memorial
0724	Hôpital général de Mattawa
0726	Huron District Hospital
0731	Hôpital Credit Valley
0732	Kemptville District Hospital
0734	West Haldimand General Hospital
0736	Southlake Regional Health Centre
0739	Nipigon District Memorial Hospital
0745	Orillia Soldiers' Memorial Hospital
0751	Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario
0753	Hôpital Montfort
0760	Hôpital Willett
0763	Hôpital régional de Pembroke Regional Hospital
0766	Hôpital général de Penetanguishene
0768	St. Francis Memorial Hospital
0771	Peterborough Regional Health Centre
0773	Providence Healthcare
0777	Queensway-Carleton Hospital
0781	St. Joseph's Care Group
0784	Manitoulin Health Centre
0788	Renfrew Victoria Hospital
0790	Hôpital des sciences de la santé Hôtel-Dieu, Niagara
0792	St. Marys Memorial Hospital
0793	Hôpital général d'Elgin-St. Thomas
0800	Hôpital général de Hawkesbury and District General Hospital
0801	Seaforth Community Hospital
0802	Hôpital Glengarry Memorial
0804	Norfolk General Hospital
0809	Hôpital de Smooth Rock Falls
0813	Stratford General Hospital

	Nom de l'entité du PCG
0814	Strathroy Middlesex General Hospital
0819	Hôpital McCausland
0824	Tillsonburg District Memorial Hospital
0826	Lake of the Woods District Hospital
0827	Baycrest Centre for Geriatric Care
0837	The Hospital for Sick Children
0842	Hôpital Mount Sinai
0849	Bridgepoint Hospital
0850	Runnymede Healthcare Centre
0852	Hôpital St. Michael's
0854	Salvation Army Toronto Grace Hospital
0858	Hôpital général de l'Est de Toronto
0864	James Bay General Hospital
0870	Sydenham District Hospital - Chatham-Kent Health Alliance
0880	Hôpital de réadaptation St. John's
0881	Hôpital général de Nipissing Ouest
0882	Hôpital Memorial du district de Winchester
0888	Hôpital Temiskaming
0889	Wingham and District Hospital
0890	Woodstock General Hospital
0896	Red Lake Margaret Cochenour Memorial Hospital
0898	Centre de santé de St-Joseph
0900	Riverside Health Care Facilities Inc.
0903	Huntsville District Memorial Hospital
0905	Markham Stouffville Hospital
0906	Hôpital général de North Bay
0907	Hôpital de Timmins et du district
0910	Casey House Hospice
0916	Headwaters Health Care Centre
0927	Hôpital Hôtel-Dieu Grace Hospital
0928	Perth and Smiths Falls District Hospital
0930	Hôpital Grand River
0931	West Parry Sound Health Centre
0932	Hôpital des Sœurs de la Charité d'Ottawa
0933	Hôpital régional de Windsor
0935	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
0936	London Health Sciences Centre
0938	Haliburton Highlands Health Services Corporation
0939	Bloorview MacMillan Centre
0940	Northumberland Hills Hospital
0941	Humber River Regional Hospital
0942	Hamilton Health Sciences Corporation
0946	South Bruce Grey Health Centre

	Nom de l'entité du PCG
0947	Réseau universitaire de santé
0948	Centre de toxicomanie et de santé mentale
0949	Trillium Health Centre
0950	Halton Healthcare Services Corporation
0951	William Osler Health Centre
0952	Lakeridge Health Corporation
0953	Sunnybrook & Women's College Health Sciences Centre
0954	Rouge Valley Health System
0955	Grey Bruce Health Services
0956	Toronto Rehabilitation Institute
0957	Quinte Healthcare Corporation
0958	L'Hôpital d'Ottawa
0959	Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital
0960	Scarborough Hospital
0961	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
0962	Système de santé de Niagara
0963	North Wellington Health Care Corporation (Louise Marshall)
0964	Sioux Lookout Meno-Ya-Win Health Centre
0965	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
0966	Bluewater Health
0967	Hôpital communautaire de Cornwall
1300-1499	<i>Tranche de numéros attribués au secteur des <u>conseils scolaires</u></i>
1301	District School Board Ontario North East
1302	Algoma District School Board
1303	Rainbow District School Board
1304	Near North District School Board
1305	Keewatin-Patricia District School Board
1306	Lakehead District School Board
1307	Bluewater District School Board
1308	Avon Maitland District School Board
1309	Greater Essex County District School Board
1310	Lambton Kent District School Board
1311	Thames Valley District School Board
1312	Toronto District School Board
1313	Durham District School Board
1314	Kawartha Pine Ridge District School Board
1315	Trillium Lakelands District School Board
1316	York Region District School Board
1317	Simcoe County District School Board
1318	Upper Grand District School Board

	Nom de l'entité du PCG
1319	Peel District School Board
1320	Halton District School Board
1321	Hamilton-Wentworth District School Board
1322	District School Board of Niagara
1323	Grand Erie District School Board
1324	Waterloo Region District School Board
1325	Ottawa-Carleton District School Board
1326	Upper Canada District School Board
1327	Limestone District School Board
1328	Renfrew County District School Board
1329	Hastings and Prince Edward District School Board
1330	Northeastern Catholic District School Board
1331	Huron-Superior Catholic District School Board
1332	Sudbury Catholic District School Board
1333	Northwest Catholic District School Board
1334	Thunder Bay Catholic District School Board
1335	Bruce-Grey Catholic District School Board
1336	Huron Perth Catholic District School Board
1337	Windsor-Essex Catholic District School Board
1338	London District Catholic School Board
1339	St. Clair Catholic District School Board
1340	Toronto Catholic District School Board
1341	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
1342	York Catholic District School Board
1343	Dufferin-Peel Catholic District School Board
1344	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
1345	Durham Catholic District School Board
1346	Halton Catholic District School Board
1347	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
1348	Wellington Catholic District School Board
1349	Waterloo Catholic District School Board
1350	Niagara Catholic District School Board
1351	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board
1352	Catholic District School Board of Eastern Ontario
1353	Ottawa-Carleton Catholic District School Board
1354	Renfrew County Catholic District School Board
1355	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board
1356	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario
1357	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario
1358	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest
1359	Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59
1360	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

	Nom de l'entité du PCG
1361	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
1362	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
1363	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
1364	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
1365	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
1366	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario
1405	Rainy River District School Board
1406	Superior-Greenstone District School Board
1430	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
1433	Kenora Catholic District School Board
1434	Superior North Catholic District School Board
1460	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
1461	Airy and Sabine District School Area Board
1462	Asquith-Garvey District School Area Board
1463	Caramat District School Area Board
1464	Collins District School Area Board
1465	Connell and Ponsford District School Area Board
1466	Foleyet District School Area Board
1467	Gogama District School Area Board
1468	James Bay Lowlands Secondary School Board
1469	Mine Centre District School Area Board
1470	Missarenda District School Area Board
1471	Moose Factory Island District School Area Board
1472	Moosonee District School Area Board
1473	Murchison and Lyell District School Area Board
1474	Nakina District School Area Board
1475	Northern District School Area Board
1476	Summer Beaver District School Area Board
1477	Upsala District School Area Board
1478	Atikokan Roman Catholic Separate School Board
1479	Dubreuilville Roman Catholic Separate School Board
1480	Foleyet Roman Catholic Separate School Board
1481	Gogama Roman Catholic Separate School Board
1482	Hornepayne Roman Catholic Separate School Board
1483	Ignace Roman Catholic Separate School Board
1484	Moosonee Roman Catholic Separate School Board
1485	Parry Sound Roman Catholic Separate School Board
1486	Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board
1487	Penetanguishene Protestant Separate School Board
1490	Bloorview Macmillan School Authority
1491	Campbell Children's School Authority
1492	Essex County Children's Rehabilitation Centre School Authority
1493	KidsAbility School Authority

	Nom de l'entité du PCG
1494	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
1495	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority

ANNEXE B -- Directives sur l'importance relative dans le contexte de la déclaration des soldes inter-entités

Pour les besoins de la déclaration des soldes inter-entités au 31 mars 2005, la province a établi un seuil de signification (aussi appelée « seuil d'importance relative ») de 500 000 \$. Les conseils scolaires devraient prendre note qu'ils doivent seulement déclarer un solde de compte interorganismes (d'actif ou de passif) si ce solde est égal ou supérieur à 500 000 \$. Ce seuil s'applique à chaque compte de passif ou d'actif inter-entités, et non à un solde cumulé de comptes d'actif ou de passif d'une entité du PCG. Par ailleurs, les conseils scolaires doivent déclarer un solde de compte de passif ou d'actif inter-entités si la somme de toutes les opérations impayées relatives au compte est égale ou supérieure à 500 000 \$. Par exemple, si le conseil scolaire A a trois factures non réglées, chacune d'une valeur de 200 000 \$, qui lui sont dues par le conseil scolaire B, le conseil A déclarera dans le dossier de déclaration un solde des comptes débiteurs dû par le conseil B d'un montant de 600 000 \$.

Il convient de noter que chaque ministère du gouvernement de l'Ontario constitue une entité distincte du PCG. Le seuil de signification de 500 000 \$ s'applique à chacun des ministères plutôt qu'au gouvernement de l'Ontario dans son ensemble.

Un exemple de l'application des directives sur l'importance relative est fourni ci-après.

****Il convient de remarquer que les conseils scolaires et les administrations scolaires doivent présenter le rapport de mars 2005 et la déclaration signée de la direction même si aucun solde n'est déclaré dans le rapport. Le conseil ou l'administration scolaire qui présentera un rapport de solde nul (accompagné d'une déclaration signée de la direction) indiquera ainsi au ministère n'avoir aucun solde inter-entités (d'actif ou de passif) impayé égal ou supérieur à 500 000 \$ au 31 mars 2005.**

Exemple de rapport sur les soldes au 31 mars 2005 et de l'application des directives sur l'importance relative

Le conseil scolaire A avait les éléments d'actif et de passif inter-entités suivants au 31 mars 2005 :

1. Comptes débiteurs – dette de 600 000 \$ du conseil scolaire B (répartie en trois factures de 200 000 \$ chacune)
2. Comptes débiteurs – dette de 200 000 \$ du conseil scolaire C
3. Charges payées d'avance – conseil scolaire C : 400 000 \$
4. Comptes créditeurs – dette de 500 000 \$ envers le collège A (répartie en cinq factures de 100 000 \$ chacune)
5. Comptes créditeurs – dette de 300 000 \$ envers le conseil scolaire B (répartie en trois factures de 100 000 \$ chacune)

6. Recettes différées – Ministère de l'éducation : 800 000 \$ (600 000 \$ se rattachant à des SG et 200 000 \$ liés à des APE). Ce solde est le même solde de recettes différées que celui déclaré dans les états financiers vérifiés du conseil du 31 août 2004.
7. Recettes différées – Ministère du Tourisme et des Loisirs : 200 000 \$

Le conseil scolaire A déclarera les soldes suivants dans le rapport sur les soldes au 31 mars 2005 :

1. Comptes débiteurs – conseil scolaire B
 - Commentaire : Le solde du compte (600 000 \$) est supérieur à 500 000 \$
 - Déclaration : Consigner la description et le solde dans la section « Conseil scolaire » du tableau 2A
2. Comptes débiteurs – conseil scolaire C
 - Commentaire : Le solde du compte (200 000 \$) est inférieur à 500 000 \$
 - Déclaration : Ne pas inscrire le solde
3. Charges payées d'avance – conseil scolaire C
 - Commentaire : Le solde du compte (400 000 \$) est inférieur à 500 000 \$. Le conseil scolaire A n'inscrira pas de solde avec le conseil scolaire C, même si le solde cumulé de 600 000 \$ (comptes débiteurs plus charges payées d'avance) est supérieur à 500 000 \$. Le seuil de signification de 500 000 \$ n'est applicable qu'à chaque genre de solde séparément.
 - Déclaration : Ne pas inscrire le solde
4. Comptes créditeurs – collègue A
 - Commentaire : Le solde du compte (500 000 \$) est égal à 500 000 \$
 - Déclaration : Consigner la description et le solde dans la section « Collèges » du tableau 3A
5. Comptes créditeurs – conseil scolaire B
 - Commentaire : Le solde du compte (300 000 \$) est inférieur à 500 000 \$. Le solde du passif de 300 000 \$ ne change rien à la déclaration de 600 000 \$ en comptes débiteurs au tableau 2A.
 - Déclaration : Ne pas inscrire le solde
6. Recettes différées – Ministère de l'Éducation
 - Commentaire : Tel qu'il est décrit à la page 5 des instructions à la section « Tableau 4 – Recettes différées », les conseils ne sont pas tenus d'ajuster leurs comptes de recettes différées au 31 mars 2005. Ils déclareront les soldes vérifiés des recettes différées au 31 août 2004 dans le rapport du 31 mars 2005. Le conseil scolaire A déclarera quant à lui 800 000 \$ dans le rapport du 31 mars 2005, car le solde est supérieur à 500 000 \$.

- Déclaration : Au tableau 4, inscrire un solde de 600 000 \$ dans la rangée « Ministère de l'Éducation – SG » et un autre de 200 000 \$ dans la rangée « Ministère de l'Éducation – Autres »
7. Recettes différées – Ministère du Tourisme et des Loisirs
- Commentaire : Le solde du compte (200 000 \$) est inférieur à 500 000 \$. Tel que nous l'avons déjà expliqué, chaque ministère du PCG est considéré comme une entité séparée. Le conseil scolaire A n'est donc pas tenu de déclarer le solde des recettes différées de 200 000 \$ avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, et ce, même si le solde cumulé (1 000 000 \$) avec le Ministère de l'Éducation dépasse 500 000 \$.
 - Déclaration : Ne pas inscrire le solde

ANNEXE C - SIFE -- Instructions relatives à la création et à la transmission des dossiers pour le rapport de mars 2005

Création de nouvelles soumissions

- 1) Après avoir établi la connexion, sélectionnez le module « Calcul des subventions »
- 2) Sous « Soumission », cliquez sur « Nouvelle soumission ».
- 3) Sélectionnez les données suivantes :

- ❖ Année scolaire : 2004-05
- ❖ Conseil scolaire : Nom de votre conseil ou administration scolaire
- ❖ Modèle :
 - Rapport de consolidation de mars – CSD
 - Rapport de consolidation de mars – AS (conseils isolés)
 - Rapport de consolidation de mars – AS (centres hospitaliers)
- ❖ Nom de la soumission : ##_GRE_0405_CSD (Par exemple, le Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario donnera à son dossier le titre suivant « 56_MAR_0405_nore »)

Récupération de dossiers en cours

- 1) Sous « Soumission », cliquez sur « Liste »
- 2) Sélectionnez les données suivantes :

- ❖ Année scolaire : 2004-05
- ❖ Cycle : March Report
- ❖ Statut : Brouillon

Transmission des dossiers

- 1) Personne effectuant la modification (utilisateur) au CS → Sous « Résumé de la soumission », la personne effectuant la modification (l'utilisateur) cliquera sur « Changer le statut » et sur « Prêt pour soumission ».
- 2) Personne chargée de l'approbation au CS → Sous « Résumé de la soumission », la personne chargée de l'approbation cliquera sur « Changer le statut », puis sur « Actif ».
- 3) La transmission du dossier au ministère est achevée.

Instructions supplémentaires pour les administrations scolaires relativement à l'application SIFE

Étant donné que certaines administrations scolaires utiliseront le système SIFE pour la première fois, les instructions supplémentaires suivantes sont fournies à leur intention :

Les administrations scolaires doivent soumettre le rapport de mars 2005 en utilisant le module (d'information financière) « Calcul des subventions » de l'application SIFE. Des renseignements et des directives sur la création des dossiers, sur la saisie des données et sur la transmission du rapport au moyen du SIFE sont fournis ci-avant. De plus, le manuel d'utilisation du SIFE est accessible par le lien « États financiers », puis « 2003-2004 » sur le site <http://tpfr.edu.gov.on.ca>. Les utilisateurs actuels du module « Paiement de transfert » du SIFE utiliseront le même nom d'utilisateur et le même mot de passe pour accéder au module de calcul des subventions. Si vous êtes la personne qui approuve la transmission des données, vous devez communiquer avec Mark Bonham au (416) 325-8571 ou à l'adresse mark.bonham@edu.gov.on.ca pour obtenir un mot de passe distinct qui vous donnera les privilèges appropriés. Les nouveaux utilisateurs du SIFE qui doivent accéder au module de calcul des subventions doivent également communiquer avec Mark Bonham pour établir un nouveau code d'utilisateur et un mot de passe.

Si vous avez besoin d'aide sur l'utilisation du SIFE, ou sur la navigation, communiquez avec :

Charles Brousseau (416) 325-8585 ou charles.brousseau@edu.gov.on.ca

Stephen Shek (416) 325-8396 ou stephen.shek@edu.gov.on.ca

Pour de l'aide sur les accès d'utilisateur et les mots de passe, communiquez avec :

Mark Bonham (416) 325-8571 ou mark.bonham@edu.gov.on.ca